

CSM CCAS SUSPENSIONS



Isolé



Famille

Pourcentage du salaire plafonné au PMSS*

CSM CCAS SUSPENSIONS

1,195 %

2,108 %

Les cotisations comprennent la Taxe de Solidarité Additionnelle sur la base du taux en vigueur : 13,27 %

* PMSS 2024 : 3 864 €